



COMMUNE DE LEZAN
PLAN LOCAL D'URBANISME
BILAN DE LA CONCERTATION



SOMMAIRE

1.	La délibération de prescription de la révision du PLU	3
1.1.	Forme retenue pour la concertation :.....	3
1.2.	Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :	3
2.	Les éléments mis en œuvre pendant l'élaboration du PLU	3
2.1.	Annonces dans le bulletin municipal	3
2.2.	Réunion avec les associations et les groupes économiques	3
2.3.	Réunions publiques avec la population.....	4
2.4.	Exposition publique	4
2.5.	Dossier disponible en mairie dès finalisation du diagnostic territorial.....	4
3.	Les moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat .	5
3.1.	Registre destiné aux observations de toute personne intéressée.....	5
3.2.	Adresse mail dédiée.....	5
3.3.	Possibilités d'écrire au maire	5
4.	Autres modalités de la concertation	5
5.	Bilan des échanges et de la concertation réalisée.....	6

1. La délibération de prescription de la révision du PLU

La délibération de prescription de la révision du PLU du 01/12/2014 prévoyait de lancer la concertation prévue à l'article L300-2 du code de l'urbanisme, selon les modalités suivantes :

1.1. Forme retenue pour la concertation :

- Affichage de la délibération prescrivant l'élaboration du PLU et fixant les modalités de la concertation pendant toute la durée des études nécessaires.
- Article spécial dans la presse locale.
- Articles dans le bulletin municipal.
- Réunion avec les associations et les groupes économiques.
- Réunion publique avec la population.
- Exposition publique avant que le PLU ne soit arrêté.
- Dossier disponible en mairie dès la finalisation du diagnostic territorial.

1.2. Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

- Un registre destiné aux observations de toute personne intéressée mis tout au long de la procédure à la disposition du public, en mairie, aux heures et jours habituels d'ouverture de la mairie.
- Une adresse mail dédiée : projetcommunal@mairielezan.fr
- Possibilité d'écrire au maire.

2. Les éléments mis en œuvre pendant l'élaboration du PLU

2.1. Annonces dans le bulletin municipal

- Des affiches ont été publiées dans le bulletin municipal pour chaque réunion publique. Elles ont également été affichées dans la commune pour informer le plus largement possible de la tenue des réunions (voir en annexe).

2.2. Réunion avec les associations et les groupes économiques

- Les représentants des principaux groupes économiques (chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers) ont été conviés à 3 réunions de travail et d'échange autour du projet (réunions avec les Personnes Publiques Associées du 27/10/2015, du 22/03/2016 et du 03/07/2017). Une réunion en bilatéral a été organisé avec la DDTM du Gard le 20/02/2017 pour travailler sur le règlement du PLU.

- Les agriculteurs intervenant sur le territoire communal, principaux agents de l'économie locale, ont été consultés par voie de questionnaire, adressé aux exploitants à l'automne 2015, pour consolider le volet agricole du diagnostic et identifier les enjeux et besoins spécifiques relatifs à cette activité.
- Trois réunions publiques ont été tenues au cours de l'élaboration du PLU à l'occasion desquelles le public (habitants, associations, groupes économiques, etc.) étaient conviés à s'exprimer sur le diagnostic et à partager son contenu (le 09/12/2015), à échanger sur le projet retenu pour le PADD (le 08/04/2016) et à échanger sur le projet réglementaire et les OAP (le 20/06/2017).
- Une permanence a été organisée par la commune en mairie avec l'appui de l'urbaniste en charge de l'élaboration technique du PLU ouverte à tous les publics (le 22/06/2017) pour échanger sur le projet plus en détail.
- Réunion dédiée à la rencontre exclusive des présidents des associations lézannaises (le 10/01/2018).
- La mairie n'a pas reçu d'autre demande de consultation de la part d'associations agréées.
- Tout au long de l'élaboration du PLU le maire s'est rendu disponible pour rencontrer les habitants et acteurs concernés.

2.3. Réunions publiques avec la population

- Trois réunions publiques ont été tenues (cf. CR et présentations joints) au cours de l'élaboration du PLU pour partager la démarche et le projet, concernant :
 1. le diagnostic (le 09/12/2015),
 2. le PADD (le 08/04/2016),
 3. le projet réglementaire et les OAP (le 20/06/2017).

2.4. Exposition publique

- Outre les pièces du dossier, exposés et consultables en mairie, 3 panneaux d'expositions ont été affichés en mairie avant l'arrêt (8 janvier 2018) présentant en grand format :
 - Les objectifs retenus pour le PADD,
 - Les schémas de synthèse des Orientations d'Aménagement et de Programmation,
 - Le Plan de zonage.

2.5. Dossier disponible en mairie dès finalisation du diagnostic territorial

- Au cours de l'élaboration du dossier, les documents d'étape ont été mis à la libre consultation du public en mairie.

- Les documents diffusés au cours des réunions publiques et les comptes rendus des échanges ont été mis à disposition sur le site internet de la commune.

3. Les moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat

3.1. Registre destiné aux observations de toute personne intéressée

- Un registre (cf. copie ci-jointe) a été mis à la disposition du public en mairie à partir du 01/12/2014 pour recueillir les observations du public :
 - 3 observations ont été consignées (deux le 30/07/2015, et une le 24 août 2016) pour demander que des parcelles deviennent constructibles dans le PLU.

3.2. Adresse mail dédiée

- L'adresse mail dédiée au recueil d'avis dans le cadre de l'élaboration du PLU a permis de recueillir 4 demandes (disponibles en annexes) :
 - 1 demande relative au document en vigueur le temps de l'élaboration du PLU : elle a fait l'objet d'une réponse de la part de la commune,
 - 3 demandes de constructibilité de la part de propriétaires : maintien en zone constructible ou passage des parcelles en zone constructible. Ces demandes ont été examinées au regard du projet communal.

3.3. Possibilités d'écrire au maire

- Trois lettres ont été reçues en mairie au sujet du PLU (le 10/12/2015, le 19/01/2016 et le 12/11/2016) (cf. copies jointes), faisant état de questionnement concernant l'enveloppe des zones constructibles du PLU.

4. Autres modalités de la concertation

- Pour échanger avec les acteurs économiques du territoire, un questionnaire a été établi et diffusé auprès des exploitants agricoles à l'automne 2015. À l'échéance de l'enquête agricole, fixée au 16 novembre 2015, 8 questionnaires ont été retournés en mairie, confiés aux urbanistes pour analyse.
- Les associations ont été conviées à une réunion d'information, de partage et d'échanges autour du projet de PLU le 10 janvier 2018.
- Suite à la troisième réunion publique (le 20/06/2017), une permanence a été organisée en mairie en compagnie de l'urbaniste pour recevoir tous les publics (le 22/06/2017) et échanger sur le projet réglementaire plus en détail. (cf. CR ci-joint).

5. Bilan des échanges et de la concertation réalisée

La concertation s'est déroulée tout au long de l'élaboration du PLU, jusqu'à son arrêt en conseil municipal.

Elle s'est déroulée dans de bonnes conditions et a donné lieu à de nombreux échanges, dans un climat serein, avec le public et avec les partenaires institutionnels (partage du diagnostic le 27/10/2015, partage du PADD le 22/03/2016 et partage des grands principes du règlement le 03/07/2017).

Les modalités définies pour la concertation ont été respectées. La commune est parfois allée au-delà pour enrichir les échanges et le projet :

- 2 réunions publiques supplémentaires ont été organisées pour partager toutes les étapes de l'élaboration du PLU, et ainsi faciliter son partage et sa compréhension par le public concerné.
- Une campagne de questionnaires à destination des exploitants agricoles a été conduite pour bien cerner les enjeux d'un secteur fondamental pour l'économie et la structuration du territoire communal.
- Une permanence a été organisée en juin 2017, à l'issue de la réunion publique de présentation du règlement en présence des urbanistes chargés de l'élaboration du PLU. Elle a permis aux habitants de poser des questions, d'obtenir des réponses et de formuler des avis et des propositions d'amélioration du document.

Si les retours par voie de questionnaire, sur le registre mis à disposition en mairie, par courrier ou en permanence se sont avérés relativement modérés, les trois réunions publiques ont en revanche réuni un public important.

Si le projet a, dans ses grandes lignes, fait consensus auprès du public tout au long de son processus d'élaboration, les échanges avec le public ont aussi donné lieu à des ajustements ponctuels du projet réglementaire.

ANNEXES

1. Informations diffusées

- Affiches
- Panneaux d'exposition
- Bulletins municipaux – Annonces
- Courrier d'invitation à la réunion du 10/01/2018

2. Documents diffusés en réunions publiques et comptes rendus

- Réunion publique du 09 décembre 2015 – Diagnostic
 - Support de présentation
 - Compte-rendu
- Réunion publique du 08 avril 2016 – Partage du PADD
 - Support de présentation
 - Compte-rendu
- Réunion publique du 20 juin 2017 – Concertation et présentation du règlement et des OAP
 - Support de présentation
 - Compte-rendu
- Compte rendu – Permanence du 22 juin 2017

3. Expression du public

- Courriers
- Registre
- Mails